



Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2016

Ordre du jour :

1. 6979 Projet de loi portant modification de la loi du 19 décembre 2014 relative 1. aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle et 2. à la promotion de la création artistique et du Code du travail
- Rapporteur : Madame Taina Bofferding
- Adoption d'un avis
2. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. André Bauler, M. Marc Baum, Mme Taina Bofferding, M. Lex Delles, M. Franz Fayot, Mme Martine Mergen, M. Edy Mertens, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler, M. Laurent Zeimet

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Octavie Modert

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

1. **6979** **Projet de loi portant modification de la loi du 19 décembre 2014 relative 1. aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle et 2. à la promotion de la création artistique et du Code du travail**

L'avis (pour le détail duquel il est prié de se référer au document envoyé par courrier électronique du 7 octobre 2016) est présenté dans les grandes lignes.

Le représentant de la sensibilité politique déi lénk propose de compléter le 1^{er} alinéa à la page 3 de la façon suivante :

*« Sur ce point, après avoir analysé les précisions envisagées par le projet de loi, les membres de la Commission de la Culture ont estimé que les modifications apportées à la définition de l'intermittent du spectacle **avec les modifications du Code du travail** sont de nature à prévenir le recours abusif aux contrats à durée déterminée. »*

Les membres de la Commission approuvent cette proposition de modification.

L'avis, soumis aux membres de la Commission, est adopté à l'unanimité.

2. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 12 octobre 2016

Le Secrétaire-administrateur,
Carole Closener

Le Président,
André Bauler